

## **Plan d'action du très haut débit - 27 novembre 2006**

### **Objectif : 4 millions d'abonnés au très haut débit en 2012**

Une action des pouvoirs publics est nécessaire pour donner une impulsion en faveur du très haut débit afin que la France puisse bénéficier au maximum des retombées industrielles et socio-économiques de cette technologie. Cette intervention qui ne pourra se substituer aux investissements des acteurs économiques doit viser à :

- Réduire les coûts de déploiement des réseaux très haut débit
- Soutenir l'action des collectivités territoriales
- Renforcer la R&D et le développement des usages
- Créer un lieu d'échange de bonnes pratiques sur le développement du très haut débit

Les 15 mesures de ce plan d'actions visent principalement à établir un cadre favorable à l'investissement des opérateurs dans les réseaux à très haut débit et à soutenir le développement des nouveaux services à très haut débit qui constitue un atout pour notre compétitivité, la croissance et l'emploi.

#### **1. Réduire les coûts de déploiement des réseaux très haut débit**

##### **Mesure 1 : Rendre possibles des offres de location des fourreaux**

*Actions* : Etudier la disponibilité et l'étendue de couverture des fourreaux de l'opérateur historique, des autres opérateurs et des collectivités, au-delà des expérimentations en cours dans les zones d'activités.

*Pilotes* : Opérateurs sous le contrôle de l'ARCEP

*Calendrier* : 1<sup>er</sup> trimestre 2007

##### **Mesure 2 : Faciliter l'accès au génie civil existant (gaz, électricité, télécom, réseaux eaux pluviales et eaux usées...)**

*Actions* : Etudier en concertation avec l'ensemble des acteurs et notamment les collectivités locales, les conditions d'accès au génie civil existant afin de développer une concurrence sur les infrastructures.

*Pilote* : DGE (Direction générale de l'entreprise)

*Calendrier* : 2<sup>ème</sup> trimestre 2007

**Mesure 3 : Permettre une approche locale (différenciant les zones) lors de l'analyse des marchés relatifs au très haut débit**

*Actions* : Etudier l'impact et définir les conditions et évolutions du cadre juridique, le cas échéant nécessaires, d'une telle régulation tenant compte de la présence ou non d'infrastructures alternatives et de l'objectif d'aménagement du territoire.

*Pilote* : DGE / ARCEP

*Calendrier* : Révision du cadre réglementaire européen

**Mesure 4 : Pré-câbler les logements neufs dans le cadre du label « logement multimédia »**

*Actions* : Achever le référentiel « logement multimédia » et préparer avec le Ministère du Logement sa généralisation par voie réglementaire

*Pilote* : DGE

*Calendrier* : 1<sup>er</sup> trimestre 2007

**Mesure 5 : Faciliter l'accès aux gaines dans les immeubles existants**

*Actions* : Définir dans le cadre du groupe de travail mis en place par le CISI (Comité interministériel de la société de l'information) du 11 juillet les conditions de cet accès aux gaines.

*Pilote* : DGE

*Calendrier* : 2<sup>ème</sup> trimestre 2007

**Mesure 6 : Mutualiser le câblage interne des immeubles entre opérateurs**

*Actions* : Définir avec les opérateurs qui le souhaitent les modalités de partage des réseaux internes aux immeubles avec l'objectif de minimiser les interventions des opérateurs dans ces derniers et sans créer de charges supplémentaires.

*Pilote* : ARCEP

*Calendrier* : 2<sup>ème</sup> trimestre 2007

### **Mesure 7 : Pré-câbler les bureaux neufs**

*Actions* : Etablir des recommandations sur la base des conclusions du groupe de travail mis en place par le CISI du 11 juillet

*Pilote* : DGE

*Calendrier* : 1<sup>er</sup> trimestre 2007

### **Mesure 8 : Promouvoir le Très haut débit pour les entreprises dans le cadre du label « Zones d'activité très haut débit »**

*Actions* : Achever la mise en place du label « Zones d'activité très haut débit » en cours d'élaboration au sein du Comité des réseaux d'initiative publique (CRIP).

*Pilote* : ARCEP

*Calendrier* : 1<sup>er</sup> trimestre 2007 (Inauguration de la première Zones d'activité très haut débit)

### **Mesure 9 : Faire pratiquer des montants de redevances avantageux pour les fourreaux vides et dégressifs selon leur taux de partage**

*Actions* : Sensibiliser les gestionnaires de domaines publics sur cette possibilité du cadre réglementaire actuel via une circulaire d'application du décret relatif aux redevances d'occupation du domaine public (« droits de passage »).

*Pilote* : DGE

*Calendrier* : 1<sup>er</sup> trimestre 2007

### **Mesure 10 : Evaluer l'intérêt de réutiliser les câblages aériens électriques ou téléphoniques préexistants**

*Actions* : Lancer une mission d'études, en s'appuyant notamment sur la publication de l'offre d'EDF pour l'utilisation de ses lignes aériennes.

*Pilote* : CGTI (Conseil général des technologies et de l'information) /CGPC ( Conseil général des Ponts et Chaussées)

*Calendrier* : 2<sup>nd</sup> trimestre 2007 (avec point d'étape au 1<sup>er</sup> trimestre)

## 2. Soutenir l'action des collectivités territoriales

### **Mesure 11 : Compléter les informations fournies par les opérateurs aux gestionnaires de domaines publics**

*Actions* : Préciser ces informations dans le cadre de l'arrêté d'application du décret relatif aux redevances d'occupation du domaine public (« droits de passage »).

*Pilote* : DGE

*Calendrier* : 1<sup>er</sup> trimestre 2007

### **Mesure 12 : Faciliter la pose de fourreaux ou de fibres par les opérateurs lors des actions de voirie réalisés par les collectivités et encourager la réalisation de travaux de génie civil « allégés »**

*Actions* : Lancer une mission d'études en vue d'adapter les modalités de publicité des autorisations de voirie et d'évaluer les possibilités de réalisation de travaux de génie civil « allégés »

*Pilote* : CGTI/CGPC

*Calendrier* : 2<sup>nd</sup> trimestre 2007 (avec point d'étape au 1<sup>er</sup> trimestre)

### **Mesure 13 : Recourir aux fonds structurels européens pour le financement des infrastructures très haut débit**

*Actions* : Proposition qui figure dans le mémorandum numérique européen que la France a présenté cet été à tous les Etats membres afin de multiplier le financement d'expérimentations à grande échelle.

*Pilote* : DGE

*Calendrier* : 2<sup>ème</sup> trimestre 2007

### **3. Renforcer la R&D et le développement des usages**

#### **Mesure 14 : Renforcer la R&D et le développement de services innovants sur le très haut débit dans le cadre des projets de pôles de compétitivité**

*Actions* : Poursuivre le soutien du Ministère de l'Industrie aux pôles TIC. Pour mémoire, bilan 2006 :

- Pôle System@tic (Ile de France) : 35,4M€
- Pôle Images et réseaux (Bretagne) : 12,3M€
- Pôle Cap Digital (Ile de France) : 9,8M€
- Pôle Solutions communicantes sécurisées (PACA) : 7,8M€

*Pilote* : DGE

*Calendrier* : Appels des pôles de compétitivité

### **4. Créer un lieu d'échanges de bonnes pratiques sur le développement du très haut débit**

#### **Mesure 15 : Faire du Forum du très haut débit, un lieu d'échanges de bonnes pratiques, une force de proposition aux pouvoirs publics et un observatoire des déploiements des réseaux très haut débit**